



Compte-rendu de réunion du 09 Avril 2021 Conseil de quartier Zone Pavillonnaire

Monsieur Lelièvre, Maire-adjoint en charge du quartier zone pavillonnaire, ouvre la réunion à 18h30.

1/ Réponses aux questions posées en amont de la réunion

« Je signale un problème rue des Côtes.

A longueur de temps, se garent sur les trottoirs, sur la piste réservée aux vélos et sur les bateaux, des camionnettes de livraisons, d'entreprises, artisans ou autres. Elles occasionnent ainsi des risques, tant pour les piétons, que pour les cyclistes, les enfants, pour des handicapés ou mères ou pères de famille nantis de poussettes, obligés de descendre sur la chaussée pour passer, avec les risques y relatifs. La visibilité est quasiment nulle en ce qui concerne les véhicules arrivant en sens inverse, parfois à une vitesse importante. Notamment au niveau de l'ermitage, le passage est très dangereux.

Afin de limiter ces risques, ne pourrait-on envisager, pour réduire un stationnement dangereux dans la rue, de suggérer aux syndicats de demander aux habitants de faire stationner les véhicules incriminés, dans les parkings de leur résidence.... Ils pourraient s'y garer en toute sécurité. Il suffirait alors que ces derniers laissent leur numéro de portable sur leur parebrise de façon qu'ils puissent être appelés s'ils dérangent un habitant souhaitant entrer ou sortir.

Évidemment c'est plus dérangeant pour ceux-ci, mais tous, à un moment ou à un autre, font appel à ces entreprises qui provoquent de l'insécurité dans la rue. »

Ce sont des résidences privées, il appartient donc à chacun de voir avec son syndic de copropriété. La police municipale verbalise quand elle passe et qu'un véhicule est en infraction. Nous n'avons pas toujours les coordonnées des syndicats de copropriétés qui changent souvent.

Nous pouvons suggérer aux gardiens des endroits concernés de faire rentrer les voitures des artisans qui viennent travailler, avec néanmoins la limite qu'ils décident souverainement de ce qui se passe dans leur copropriété.

« En prévision de notre prochaine réunion de conseil de quartier, je souhaitais partager avec vous une suggestion pour rebaptiser notre quartier qui s'appelle aujourd'hui "zone pavillonnaire"

Habitant ML depuis 25 ans je n'ai appris que très récemment que cette partie de la ville s'appelait ainsi et ce nom m'a tout de suite paru peu valorisant par rapport aux autres parties de la ville "parc" "petit parc", "vieux maisons", "longueil", Albine -château...

Certes cette appellation fleure bon les années 60, période pendant laquelle s'est sans doute développé notre quartier mais en écoutant les intérêts des uns et des autres lors de notre première rencontre je me suis dit que nous avons tous envie de protéger la qualité de vie dans notre quartier qui ne doit pas être une "Zone" mais bien un quartier attractif.

Ma suggestion peut paraître un peu anodine mais comme disait A. Camus "mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde". Je vous propose donc qu'ensemble nous trouvions un joli nom pour notre quartier.

De mon côté je vous en propose 2 :

*"Grand Maisons » : c'est le vocable déjà utilisé par la municipalité dans le schéma de la collecte des ordures ménagères!
https://www.maisonslaffitte.fr/download/vie_pratique/dechets/calendrier_collectes_2021.pdf*

"Maisons-Laffitte Jardins" puisque cette partie de la ville est surtout constituée de maisons avec jardins »

Ce nom est issu d'un découpage purement administratif et il n'est pas prévu de le changer. Il en est de même pour les autres noms. Albine Château et Longueil ont été utilisés lors du premier confinement pour un découpage simplifié lors de la distribution des masques.

« Nous avons appris il y a un mois par l'hebdomadaire « le courrier des Yvelines » le changement d'opérateur concernant

les lignes de bus 2, 6 et 12, lignes passantes dans notre quartier (Transdev-IDF perd le marché au profit de Keolis) à partir du 01-08-2021 pour 8 ans. Plusieurs questions légitimes se posent...

Y-aura-t-il des impacts pour les horaires ?

Le bus de 7h56 à l'arrêt « rue de Romilly » (7h57 à rue du tir / 7h58 rue des loges) sera-t-il doublé ?

Y-aura-t-il une amplification des trafics des lignes prévus (notamment sur la ligne 2 le dimanche entre Saint-Germain m-en-Laye et Maisons-Laffitte RER) ?

Y-aura-t-il une amplification des horaires le soir à partir de 21h (quand la situation sanitaire sera maîtrisée et permettant aux Mansonniens de rentrer au-delà de 21h par ces bus) ? »

A compter du 01/01/2022 le nouveau prestataire est Keolis pour une durée de 5 ans.

Selon les informations dont nous disposons, il y aura dans la flotte globale 40 bus électriques. Un des dépôts se situera à Montesson.

Géré par le STIF, nous n'avons pas eu de réponses aux questions sur les horaires. Dans un premier temps il semble que les horaires soient maintenus comme à l'existant l'appel d'offre étant passé comme tel.

« Il est à signaler que plusieurs stationnements sont gênants (voir dangereux) sur l'avenue Du Général de Gaulle en face de la boulangerie au numéro 91 de cette avenue « au pain du petit bois d'autrefois », il est à signaler qu'il est question de tous types de véhicules légers qui y stationnent au mieux « à cheval », au pire en plein trottoir entre les numéros 108 et 104... il serait intéressant de mettre en place avec le concours du service de l'urbanisme une solution (exemple prolongement des barrières présentes entre ces numéros) ? »

L'information a été transmise à la voirie.

« Sera-t-il question d'une végétalisation de l'avenue du Général de Gaulle ? Entre le plan vélo de la CASGBS et la prévision de l'extension du vélopolitain de la ligne 1 et A dans les années à venir avec un circuit (partagé) et son cheminement prévisible jusqu'à Maisons-Laffitte, notamment via la passerelle sur le futur pont où passera le RER E pour rejoindre La Défense puis Paris en traversant notre commune puis circulant sur Sartrouville et Houilles avant d'arriver sur Nanterre.(comme le A) Il serait intéressant que cette partie de l'avenue soit végétalisée, car avec les montées de températures d'une part et son exposition en plein soleil Est/Ouest d'autre part, aucuns coins d'ombres ne sont présents sur cette avenue très passante et ceci serait bénéfique autant pour les piétons que les cyclistes. »

Beaucoup de projets autour de l'aménagement du pôle gare sont à l'étude, avec le soutien de la CASGBS.

« Est-ce que les commerçants de l'avenue Gal de Gaulle pourraient bénéficier de parking à prix réduit dans la rue, dans une zone plus proche de leur boutique, rue d'Alsace ou avenue du Gal de Gaulle ? Ou d'un tarif réduit pour se parquer en journée au RER ? La zone verte proposée au centre-ville est loin pour eux »

Réponse de Mr Quenot :

Les abonnements ne concernent que la zone verte, ceci afin de garantir une bonne rotation des places en zone orange pour les clients des commerces de centre-ville.

A ma connaissance, le parking de la gare ne propose pas de tarif préférentiel pour les habitants ou commerçants.

Réponse de Mr Lugosi :

Nous avons le même sujet sur le parking du marché où les commerçants n'ont pas le droit de stationner pour précisément ne pas prendre les places de leurs clients. Ils ont été invités à stationner vers le Parc. De même si les commerçants stationnent à côté de leur boutique, c'est une place de moins pour les clients, avec une rotation de potentiellement 4 ou 5 par jour par place, soit 4 à 5 clients et autant de chiffre d'affaires en moins par jour. Le manque à gagner risque d'être supérieur au prix des places au parking de la gare. Ce dernier propose des tarifs abonnés dégressifs selon la durée d'abonnement. Un abonnement à l'année est donc moins cher.

1/ Echanges avec l'auditoire

Il est évoqué une surcharge des bus pour St Germain en Laye, notamment ceux qui vont au lycée international. Si des échanges ont lieu avec Keolis, il semble nécessaire de préciser qu'il n'y a pas de bus le mercredi et que pour l'instant ce sont les parents qui s'organisent pour du covoiturage et il y a une réelle demande sur cette ligne 2 quelles que soient les tranches d'âge. Mr Lelièvre propose de faire un courrier au STIF en ce sens afin de les sensibiliser, avec le souhait de maintenir l'existant mais également de renforcer sur certains

Concernant l'amélioration des pistes cyclables sur l'avenue du Général de Gaulle ce sont les problèmes de sécurité évoqués qui nous amènent à être très vigilants et à justement solliciter l'appui de la CASGBS avoir une expertise y compris sur ces questions-là, et voir la compatibilité d'une piste cyclable sur cet axe avec notamment le trafic automobile.

En discutant avec les commerçants certains conseillers remontent l'information que les tarifs préférentiels se situent en zone verte plus qu'en centre-ville mais qu'eux sont beaucoup plus loin de cela, donc il se demandaient s'il était possible d'avoir des tarifs soit dans le parking de la gare, soit plus spécifiquement dans la rue.

Mr Lelièvre rappelle que les abonnements ne concernent que la zone verte notamment pour garantir une bonne rotation des véhicules en centre-ville. Il en est de même pour les commerçants du marché qui sont invités à aller stationner dans le parc. On demande cet effort avant tout pour eux afin de ne pas monopoliser de places de centre villes afin que des clients puissent s'y garer et acheter chez eux.

Un autre conseiller évoque la construction rue Guynemer, avec la mise en place d'un trottoir supplémentaire sur la chaussée en ciment, un arbre a été rasé et selon ce dernier aucun panneau de démolition et de construction n'est visible.

Le projet immobilier est le suivant :

L'immeuble du 14-18 rue Guynemer sera en R+3+Attique, comptant au total 40 logements dont 17 logements locatifs sociaux (bailleur social : 1001 VIES HABITATS) ; les 23 autres logements sont des logements intermédiaires dont l'acquéreur est la CDC HABITAT.

Le promoteur de l'opération est FRANCO SUISSE.

Ensuite, l'évènement afférent à l'épisode d'effondrement du collecteur d'eau usées en haut de la rue de Paris est évoqué.

« Une déviation des poids lourds avait été organisée et finalement ce conseiller pense que cette solution est une solution d'avenir, le centre-ville étant une zone de transit à 80% par des poids lourds assez conséquents, et à terme ce conseiller se demande si cette situation sera toujours viable dans la rue de Paris. Ce trafic interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes a permis de constater une fluidification très significative de la circulation ».

Mr Lelièvre rappelle qu'il faut bien que les camions passent et qu'il y a la Seine à traverser et que nous n'avons pas la maîtrise de la circulation là-dessus, cette route étant départementale. Nous n'avons pas la possibilité d'interdire le passage de ces véhicules. Il semblerait que certains projets portés par l'intercommunalité soient à l'étude. L'étude qui sera faite tiendra évidemment compte des autres types de circulation sur ces voies afin que tout le monde puisse cohabiter sur la route.

Ensuite est soulignée, par un autre conseiller, la largeur des trottoirs.

« L'axe croix castel / chemin vert est dépourvu de trottoirs. Pourtant plusieurs centaines d'adolescents empruntent ces rues quotidiennement, ainsi que toutes les personnes de la rue des Côtes qui se rendent à la gare, ce qui engendre des altercations quotidiennes entre voitures et piétons puisque chacun veut passer. Ce conseiller propose de supprimer les places de stationnement afin d'élargir le trottoir. Ce qui amène la discussion vers le fait que désormais il semble que les immeubles soient construits au ras du trottoir en citant la rue de Solferino ce qui ne permet pas a des poussettes de se croiser. Comment peut on imaginer que l'on laisse construire des immeubles en bordure de route sans respecter une largeur de trottoirs correcte, avant de

faire des pistes cyclables il semble déjà important de fluidifier la circulation sur les trottoirs il semble également que la résidence sénior av de St germain soit elle aussi construite au ras du trottoir également alors que tout les immeubles et les maisons respectent au moins une dizaine de mètres de retrait avant la construction. Est-ce que la municipalité à un pouvoir sur le PLU ou est-ce le préfet ? Est-il possible d'envisager que les immeubles ne soient pas construits juste en bordure de trottoir. »

Sur les règles relatives à l'alignement dans le PLU, celles-ci dépendent du zonage du PLU. Il faut regarder dans chaque règlement de zone l'article (3.3 ou 3.4) relatif à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Intervention d'une autre conseillère qui rebondit sur les propos précédents « le pavillon Adèle qui avait un jardin et un gros retrait par rapport à la route, et affirme qu'on laisse construire un immeuble parfaitement à l'aplomb, ce qui va considérablement réduire le trottoir et donc effectivement le confort des passants et ça malheureusement c'est dans tout Maisons-Laffitte donc c'est un vrai sujet , qui rejoint également les propos tenus sur la rue Guynemer mais également la proposition de planter des arbres pour obtenir une circulation un petit peu plus humaine sur les trottoirs pour les piétons et demain pour les vélos. Tout ça se rejoint et il ne faut pas se cacher uniquement derrière des problèmes réglementaires mais là en l'occurrence il y a quand même un vrai problème dans notre quartier, c'est une préoccupation importante qui doit figurer sur le compte rendu. »

Mr Lelièvre précise qu'on ne se cache pas derrière les problèmes réglementaires. nous appliquons la loi et la réglementation.

Les projections qui sont faite aujourd'hui en termes de démographie pour les nouveaux arrivants sont étudiées. En termes d'infrastructures publiques, nous sommes en capacité d'accueillir des populations nouvelles notamment dans les écoles, et nous permettent également de considérer que dans les 10 ans ce ne sont pas plus de 1000 habitants qui arrivent. Ce n'est pas non plus un flux non absorbable.

Intervention, d'une autre conseillère sur la « Végétalisation, les pavillons sont rachetés, les arbres coupés, il semble à cette conseillère que quand un arbre est coupé il doit être replanté. C'était fleuri au printemps, c'était sympa et aujourd'hui cela ne ressemble plus à rien, je voulais savoir s'il y avait une surveillance de la mairie à ce niveau-là ? du fait que quand on coupe un arbre on doit revégétaliser »

Cette obligation est faite au sein du parc.

Intervention « sur les radars pédagogiques. Les voitures roulent vraiment vite, d'autres aménagement peuvent être proposés »

« Emprise sur la voie publique y a-t-il une redevance ? »

Oui il y a des droits de voirie qui retombent dans le budget communal.

Mr Lelièvre propose ensuite de faire une petite visite de quartier avec les intéressés. Ces visites ont eu lieu les 16 et 24 Avril.

3/ Calendrier, agenda, prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil de quartier de la zone pavillonnaire est fixée en visio le 10 Juin 2021 à 18h30. Fin de la réunion à 19h55.

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36